



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Langue occitane

Question écrite n° 33591

### Texte de la question

M. Christophe Jerretie attire l'attention de Mme la ministre de la culture quant à la nécessité de garantir l'existence de la langue occitane. Depuis 2008, l'article 75-1 de la Constitution de 1958 affirme que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Même si des mesures existent, cela ne se traduit que trop peu par des actions concrètes. En dépit de différentes lois visant à promouvoir les langues régionales, telles que la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision, dont l'article 3 prévoit la conception et la diffusion de programmes en langues régionales à la télévision publique, la langue occitane est de moins en moins parlée d'année en année. En effet, une enquête sociolinguistique, menée auprès d'un échantillon représentatif de 8 000 personnes en Occitanie, en Nouvelle-Aquitaine et dans le Val d'Aran par l'office public de la langue occitane, a appris à M. le député que ses locuteurs sont de plus en plus vieux (66 ans en moyenne) et que les jeunes ne parlent plus la langue (2 % de locuteurs parmi les 15-29 ans). Cette même enquête lui a appris que, face à cette disparition programmée de l'occitan, 79 % des habitants sont favorables à des actions conduites par l'État et les collectivités territoriales pour le maintenir et le développer. Ces actions peuvent être diverses : aides pour les productions en langues régionales, création de podcasts ou d'outils pédagogiques innovants en occitan sur des supports numériques destinés aux plus jeunes, retransmission d'événements sportifs en langue occitane, renforcement de l'autonomie des stations régionales en matière de diffusion de musiques et spectacles. Puisque rien ne sert d'apprendre une langue si l'on n'a pas l'occasion de la parler et puisqu'on ne peut sauver une langue que si des gens la parlent, il aimerait savoir si des actions sont prévues afin de maintenir et de développer le patrimoine français que constitue l'occitan.

### Texte de la réponse

Le ministère de la culture est particulièrement attaché à la défense et à la promotion des langues régionales en France. Cela se traduit notamment par des soutiens accordés aux principales institutions d'appui, ainsi qu'à de nombreuses autres structures publiques et privées promouvant la création culturelle dans ces langues. Concernant le secteur public audiovisuel, et en particulier au sein du groupe France Télévisions, la présence des langues régionales est garantie par l'article 40 de son cahier des charges. En 2019, le groupe a diffusé 1 956 heures de programmes en langues régionales, volume en hausse de 17 % par rapport à 2018, dont 1 495 heures en Corse sur Via Stella et 461 heures dans sept autres langues régionales sur France 3 (+30 %). En 2019, 57 heures d'émissions en langue occitane ont été proposées sur France 3 Aquitaine, France 3 Midi-Pyrénées et France 3 Languedoc-Roussillon, volume en augmentation de 27 % par rapport à 2017. Avec la diffusion en langue occitane de l'émission « Viure al Pais » tous les dimanches et d'une édition d'information tous les samedis dans le 19-20, France 3 assure une présence hebdomadaire de l'occitan à l'antenne. La présence des langues régionales est également garantie au sein des offres de Radio France par l'article 6 de son cahier des charges qui précise que la société doit veiller à l'expression des langues régionales sur les stations locales. L'occitan est ainsi présent sur les antennes de France Bleu Occitanie à travers deux chroniques quotidiennes dans la matinale (Les mots d'Oc) et une émission hebdomadaire (Conta Monde) de 22 minutes diffusée le dimanche midi. Le renforcement de l'exposition des offres de proximité est l'un des objectifs

principaux de la transformation de l'audiovisuel public. À ce titre, un triplement de l'exposition des programmes régionaux est prévu ainsi qu'une coopération plus étroite entre France 3 et France Bleu, qui doit en particulier permettre la généralisation progressive d'ici à 2023 de matinales communes. Ce dispositif est déjà déployé sur l'antenne de France 3 à Toulouse qui diffuse la matinale filmée de France Bleu Occitanie et sa chronique quotidienne en occitan. Par ailleurs, les entreprises de l'audiovisuel public sont disposées à développer de nouvelles offres ou programmes en langues régionales en association avec les collectivités territoriales qui souhaitent soutenir ce type d'initiative. À cet égard, cinq conventions pluriannuelles conclues avec des exécutifs régionaux sont déjà mises en œuvre en Bretagne, Pays de la Loire, Corse, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine, la convention conclue avec cette dernière permettant notamment l'achat de modules courts en poitevin-saintongeais et en occitan. En 2019, la nouvelle chaîne NoA, éditée par France 3 Nouvelle-Aquitaine, a ainsi diffusé 200 heures de programmes en langue occitane, conformément aux engagements du contrat d'objectifs et de moyens conclu avec la région.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Jerretie](#)

**Circonscription :** Corrèze (1<sup>re</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33591

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** [Culture](#)

**Ministère attributaire :** [Culture](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 novembre 2020](#), page 7640

**Réponse publiée au JO le :** [2 mars 2021](#), page 1861